



Journalistes à France télévisions en 2020

2020 se profile comme une année particulièrement compliquée pour les salariés de France télévisions.

D'abord parce que la Rupture Conventionnelle Collective (RCC) signée le 7 mai dernier est bâtie sur le postulat de la direction de faire disparaître 900 emplois d'ici 2022.

Ensuite parce que le nécessaire développement de l'information sur le numérique est conçu sur des effectifs insuffisants.

Enfin parce que le gouvernement a jugé opportun de restructurer à nouveau l'audiovisuel public par le biais d'une holding dont France télévisions deviendrait un élément parmi d'autres.

Ces trois dossiers constituent autant de risques majeurs pour les salariés de France télévisions.

Réunis en assemblée générale, les membres de la section SNJ de France télévisions, mandatent leur bureau national pour :

- Obtenir le maintien des effectifs dédiés au reportage au siège et dans les réseaux régional et ultra-marin.
- Garantir aux journalistes qui exercent leur profession sur les différents supports du numérique dans les deux réseaux des conditions matérielles et humaines non dégradées. C'est la condition nécessaire à la production d'une information de qualité et certifiée, assurée par des journalistes garants de la déontologie de leur profession.
- Veiller à la préservation du pluralisme et de l'indépendance de l'information de service public au sein de la holding annoncée, que ce soit en télévision, en radio et sur internet.

Conscient de l'ampleur de ces défis, l'assemblée générale du SNJ appelle l'ensemble des journalistes de France télévisions à défendre au quotidien les fondamentaux de la profession, à résister au risque d'empilement des tâches, à refuser l'extension insidieuse de l'amplitude de leur temps de travail, à se protéger mutuellement par une plus grande solidarité contre le burn out, la perte de sens du travail et autres phénomènes de déqualification.

Paris, le 8 octobre 2019

